

FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

FORMATION4S VOUS PRESENTE SON :

Catalogue des Formations 2024



LA SÉCURITÉ DE
TOUS NE PEUT ÊTRE
ASSURÉE QUE PAR
DES PERSONNELS
FORMÉS

Organisme de formation
indépendant depuis 2017,
spécialisé dans les
formations de Santé et
Sécurité au Travail, la
sécurité privée et
incendie.

FORMATIONS INCENDIE

- ⇒SSIAP1
- ⇒RECYCLAGE SSIAP1
- ⇒REMISE A NIVEAU SSIAP1
- ⇒SSIAP2
- ⇒RECYCLAGE SSIAP2
- ⇒REMISE A NIVEAU SSIAP2
- ⇒SSIAP3
- ⇒RECYCLAGE SSIAP3
- ⇒REMISE A NIVEAU SSIAP3
- ⇒RESPONSABLE UNIQUE DE SECURITE
- ⇒EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION
- ⇒EXERCICE D'EVACUATION

FORMATIONS SECURITE PRIVEE

- ⇒TFP APS
- ⇒MAC APS
- ⇒CCC P2S
- ⇒Gestion de conflits

Cliquer sur un programme pour
être dirigé vers le site web



FORMATIONS SECOURISME

- ⇒ SST
- ⇒ MAC SST
- ⇒ EFR
- ⇒ TECC

Cliquer sur un programme pour
être dirigé vers le site web



FORMATION EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL

- ⇒ CSE +300
- ⇒ CSE -300
- ⇒ SDC
- ⇒ EvRP
- ⇒ DUERP
- ⇒ RPS
- ⇒ HOV-B0 & BS-BE Manoeuvre
- ⇒ Gestes & Postures
- ⇒ AIPR

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les aspects, l'accessibilité et le type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogiques sont à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation afin de pouvoir orienter ou accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

Formations en INCENDIE





Santé Sécurité

Formation SSIAP1

Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans les établissements doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » (art MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques incendie et de paniques dans les établissements recevant du public) Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

OBJECTIF

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux fonctions d'agent de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes souhaitant acquérir la qualification leur permettant d'exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie des Établissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

PRÉ REQUIS

Aptitude médicale attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02/05/05 modifié. Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante. SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

DÉLAI D'ACCÈS

Temps de passage de la visite médicale

DURÉE

70h sur 10 jours examen compris – Horaires 08h15-12h30 et 13h30-16h45

Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

1000 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées de la formation.

Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme
- Une épreuve pratique : ronde avec anomalies et sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde, à l'issue le candidat rédigera une main courante.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique.

Délivrance d'un diplôme SSIAP 1 signé par le représentant du service d'incendie et de secours compétent.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Le feu et ses conséquences

- le feu
- comportement du feu

Sécurité incendie

- principes de classement des établissements
- fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- desserte des bâtiments
- cloisonnement d'isolation des risques
- évacuation du public et des occupants
- désenfumage
- éclairage de sécurité
- présentation des différents moyens de secours connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

Installations techniques

- installations électriques
- ascenseurs et nacelles
- installations fixes d'extinction automatique
- colonnes sèches et humides
- SSI

Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- le service de sécurité
- consignes de sécurité et main courante
- poste de sécurité
- rondes de sécurité et surveillance des travaux
- mise en œuvre des moyens d'extinction
- appel et réception des services publics de secours
- sensibilisation des occupants

Concrétisation des acquis

- visites applicatives
- mises en situation d'intervention

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



Santé Sécurité

Formation Recyclage SSIAP1

Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément à l'arrêté du 5 mai 2005 modifié doivent se soumettre à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé. Ces recyclages doivent intervenir au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP. A l'issue du stage une attestation est délivrée par le centre de formation.

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission d'agent de service de sécurité incendie.

MISSION

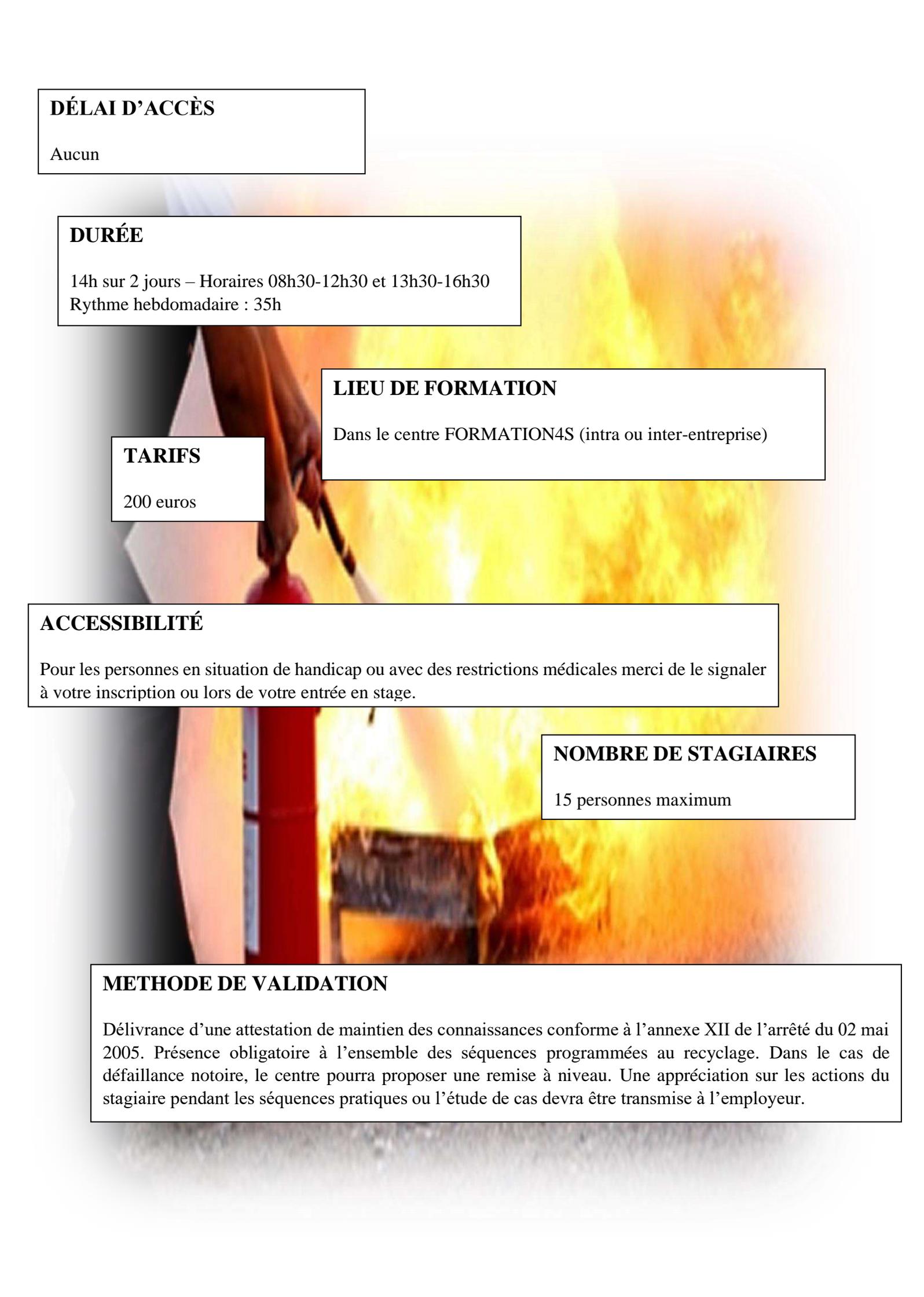
Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et pouvant justifier d'une activité au sein d'un service de sécurité incendie dans les trois années précédant la formation.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du SSIAP 1
- Avoir pratiqué en tant que SSIAP 1 pendant 1607h durant les 36 derniers mois
- SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans



DÉLAI D'ACCÈS

Aucun

DURÉE

14h sur 2 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30
Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

200 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005. Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. Dans le cas de défaillance notoire, le centre pourra proposer une remise à niveau. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Prévention

- Évolution de la réglementation en matière de prévention et de réglementation.
- Cette séquence sera clôturée par un examen blanc type QCM

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

Mise en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Exercice d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteurs adaptés au risque
- Évacuation d'une victime d'un local enfumé.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



Santé Sécurité

Remise à Niveau SSIAP1

Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2005 modifié Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 1 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant pas justifier d'au moins 1607h de pratique d'agent de sécurité doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi. À l'issue du stage une attestation est délivrée par le centre de formation.

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission d'agent de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et ne justifiant pas de 1607 heures dans l'emploi au cours des 36 derniers mois ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage.

Les personnes titulaires de diplômes ERP1 ou IGH1

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du SSIAP 1 ou ERP IGH 1
- Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
- SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans

A background image showing a person's hands using a red fire extinguisher to spray a fire. The fire is bright yellow and orange, and the person is wearing a white shirt. The scene is set in what appears to be a kitchen or a similar indoor environment.

DÉLAI D'ACCÈS

Temps de passage de la visite médicale.

DURÉE

21h sur 3 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30
Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

300 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005. Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires des qualifications ERP1 et IGH1. Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Fondamentaux de sécurité incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard au regard du règlement de sécurité incendie

Prévention

- Évolution de la réglementation en matière de prévention et de réglementation.
- Cette séquence sera clôturée par un examen blanc type QCM

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

Mise en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Exercice d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteurs adaptés au risque
- Évacuation d'une victime d'un local enfumé.

Exploitation du PC Sécurité

- Fonctionnement d'un poste de sécurité. Appel, accueil et guidage des secours publics

Ronde de sécurité et surveillance des travaux

- Conduite d'une ronde de sécurité avec résolution d'anomalies diverses

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



Santé Sécurité

Formation SSIAP2

Chef d'équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans les établissements doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » (art MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques incendie et de paniques dans les établissements recevant du public) Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

OBJECTIF

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux fonctions de chef d'équipe de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et justifiant d'un exercice de l'emploi dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.

PRÉ REQUIS

Être titulaire du SSIAP1

Justifier de l'exercice de l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607h durant les 24 derniers mois
Aptitude médicale attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02/05/05 modifié

SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

DÉLAI D'ACCÈS

Temps de passage de la visite médicale

DURÉE

77h sur 11 jours examen compris – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30

Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

1200 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées de la formation.

Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de trois épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme
- Une épreuve orale : animation d'une séquence pédagogique
- Une épreuve pratique : exercice de gestion du PC en situation de crise.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique.

Délivrance d'un diplôme SSIAP 2 signé par le représentant du service d'incendie et de secours compétent.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

THEORIE

Rôles et missions du chef d'équipe

- gestion de l'équipe de sécurité
- management de l'équipe de sécurité
- organisation d'une séance de formation
- gestion des conflits
- évaluation de l'équipe
- information de la hiérarchie
- application des consignes de sécurité
- gestion des incidents techniques
- délivrance du permis feu

Manipulation du SSI

- système de détection incendie
- système de mise en sécurité
- installations fixes d'extinction automatique

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

- réglementation du Code du travail
- commissions de sécurité et commission d'accessibilité

Poste central de sécurité

- gestion du poste central de sécurité
- conseil technique aux services de secours

PRATIQUE

- Exercices de mise en situation au PC sécurité
- Animation d'une séquence pédagogique

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



Santé Sécurité

Formation Recyclage SSIAP2

Chef d'équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément à l'arrêté du 5 mai 2005 modifié doivent se soumettre à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé. Ces recyclages doivent intervenir au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP. À l'issue du stage une attestation est délivrée par le centre de formation.

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission de chef d'équipe de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et justifiant de 1607 heures dans l'emploi au cours des 36 derniers mois ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du SSIAP 2 ou ERP IGH 2
- Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
- SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

DÉLAI D'ACCÈS

Temps de passage de la visite médicale

DURÉE

14h sur 2 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30

Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

250 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005.

Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires des qualifications ERP2 et IGH2.

Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Fondamentaux de sécurité incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie

Mise en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Exercice d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteurs adaptés au risque
- Évacuation d'une victime d'un local enfumé.

Prévention

- Évolution de la réglementation en matière de prévention et de réglementation.
- Cette séquence sera clôturée par un examen blanc type QCM

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

Gestion du PC Sécurité

- Gestion du PC en situation de crise

Organisation d'une séance de formation

- Formation des agents de l'équipe. Analyse de la pratique pédagogique

L'équipe de sécurité incendie

- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Outils informatiques
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



Santé Sécurité

Remise à niveau SSIAP2

Chef d'équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2005 modifié Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 1 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant pas justifier d'au moins 1607h de pratique d'agent de sécurité doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi. À l'issue du stage une attestation est délivrée par le centre de formation.

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission de chef d'équipe de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et ne justifiant pas de 1607 heures dans l'emploi au cours des 36 derniers mois ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du SSIAP 2 ou ERP IGH 2
- Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
- SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

DÉLAI D'ACCÈS

Temps de passage de la visite médicale

DURÉE

21h sur 3 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30

Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

350 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005.

Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires des qualifications ERP2 et IGH2.

Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Fondamentaux de sécurité incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie

Mise en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Exercice d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteurs adaptés au risque
- Évacuation d'une victime d'un local enfumé.

Prévention

- Évolution de la réglementation en matière de prévention et de réglementation.
- Cette séquence sera clôturée par un examen blanc type QCM

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

Gestion du PC Sécurité

- Gestion du PC en situation de crise

Organisation d'une séance de formation

- Formation des agents de l'équipe. Analyse de la pratique pédagogique

L'équipe de sécurité incendie

- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Outils informatiques
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



Santé Sécurité

Formation SSIAP3

Chef de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans les établissements doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » (art MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques incendie et de paniques dans les établissements recevant du public) Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

OBJECTIF

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux fonctions de chef de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et justifiant d'un exercice de l'emploi dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.

PRÉ REQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau IV minimum qui peut être obtenu par la VAE ou d'un SSIAP 2 avec expérience de 3 ans dans la fonction.

SST ou PSE1 en cours de validité – PSC1 de moins de deux ans

DÉLAI D'ACCÈS

Aucun.

DURÉE

223h sur 31 jours examen compris – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30
Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

3500 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

10 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées de la formation.

Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de trois épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme
- Une épreuve écrite : élaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1re ou de 2e catégorie.
- Une épreuve orale : questions portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité

Le candidat sera certifié s'il obtient une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12. et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique.

Délivrance d'un diplôme SSIAP 3 signé par le représentant du service d'incendie et de secours compétent.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe IV de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Le feu et ses conséquences

- Les principes d'éclosion et de développement du feu
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu

La sécurité incendie et les bâtiments

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
- Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie
- Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

La réglementation incendie

- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation
- Classer un bâtiment en fonction de la réglementation
- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments
- La réglementation accessibilité

Gestion des risques

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

Conseil au chef d'établissement

- Effectuer un compte rendu oral, écrit et rédiger un rapport
- Actualiser ses connaissances des textes applicables

Correspondant des commissions de sécurité

- Composition, rôle des commissions de sécurité et importance des relations
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

Le management de l'équipe de sécurité

- Principes de gestion du personnel et des moyens
- Assurer une autorité dynamique
- Code du travail applicable aux salariés

Le budget du service sécurité

- Réalisation des budgets
- Fonction achat
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours



Santé Sécurité

Formation Recyclage SSIAP3

Chef de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans les établissements doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » (art MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques incendie et de paniques dans les établissements recevant du public) Arrêté du 2 mai 2005 modifié

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission de chef de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification de chef de service sécurité incendie et pouvant justifier d'une activité au sein d'un service de sécurité incendie dans les trois années précédant la formation.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du SSIAP 3
- Avoir pratiqué en tant que SSIAP 3 pendant 1607h durant les 36 derniers mois
- SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

DÉLAI D'ACCÈS

Aucun.

DURÉE

21h sur 3 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30

Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

400 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005.

Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire, le centre pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe IV de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Réglementation

- Évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité.

Notion de droit civil et pénal

- Délégation de pouvoir et de signature
- Responsabilité civile et pénale
- Délit de mise en danger de la vie d'autrui

Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Étude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement
- Lecture de plan

Accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les ERP. Réglementation. Analyse et retour d'expérience

Analyse des risques

- Document unique. Plan de prévention. Évaluation des risques de travaux par points chauds
- Évaluation du maintien du niveau de sécurité

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Outils informatiques
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



Santé Sécurité

Remise à Niveau SSIAP3

Chef de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes

FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans les établissements doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » (art MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques incendie et de paniques dans les établissements recevant du public) Arrêté du 2 mai 2005 modifié

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission de chef de service de sécurité incendie.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

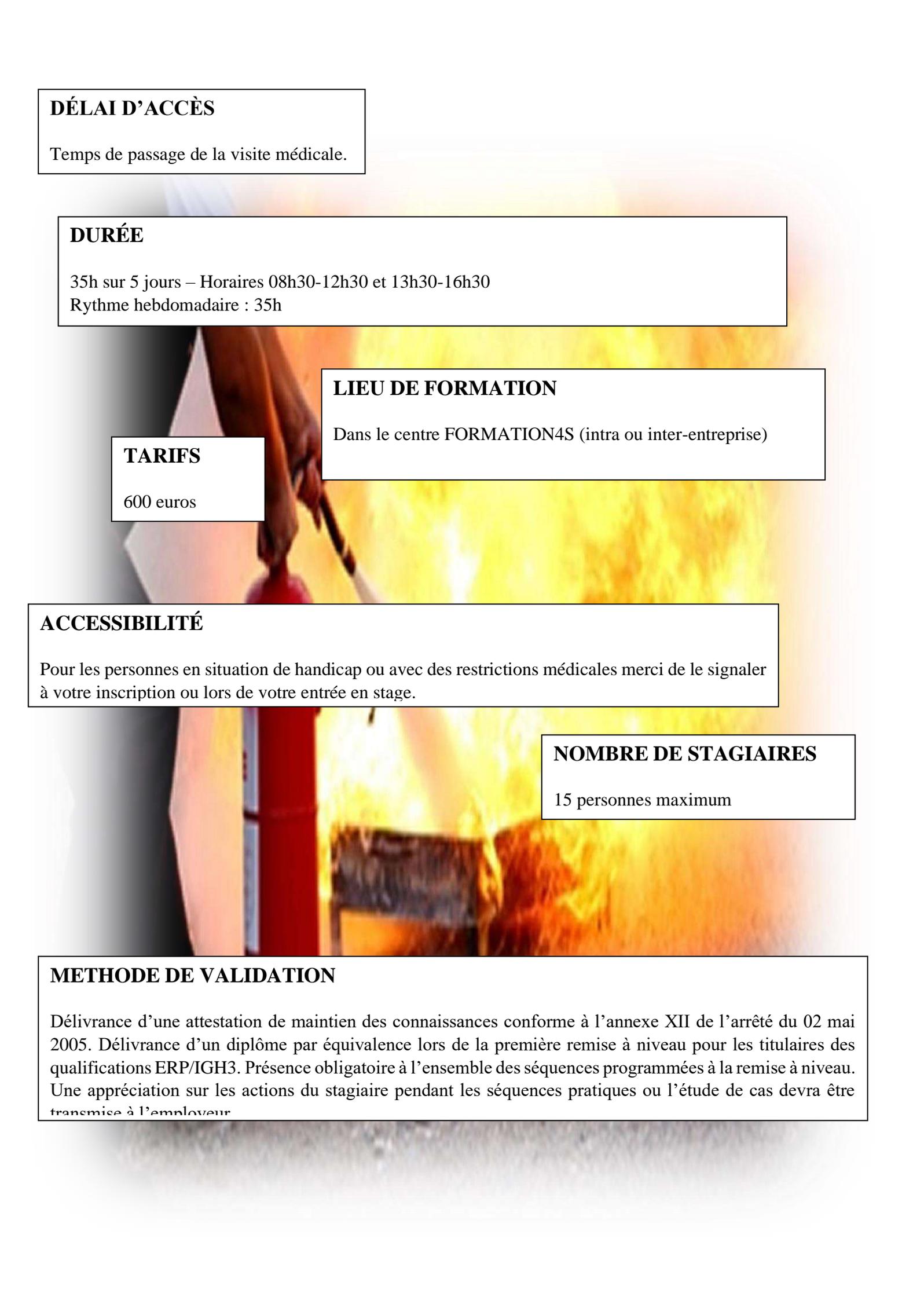
PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification de chef de service de sécurité incendie et ne justifiant pas de 1607 heures dans l'emploi au cours des 36 derniers mois ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage

Les personnes titulaires de diplômes ERP/IGH3

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du SSIAP 3
- Avoir pratiqué en tant que SSIAP 3 pendant 1607h durant les 36 derniers mois
- SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.



DÉLAI D'ACCÈS

Temps de passage de la visite médicale.

DURÉE

35h sur 5 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30
Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

600 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

15 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005. Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires des qualifications ERP/IGH3. Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'annexe IV de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

Documents administratifs

- Les obligations en matière d'affichage
- Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13)
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission

Commission de sécurité

- Composition, rôle et missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre ou à tenir à disposition.

Réglementation

- Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, particulières et spéciales. Règlement de sécurité dans les IHG
- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Le code du travail
- Rôle du chef de service en qualité de membre de jury aux examens SSIAP

Notion de droit civil et pénal

- Délégation de pouvoir et de signature
- Responsabilité civile et pénale
- Délit de mise en danger de la vie d'autrui

Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Étude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement
- Lecture de plan

Accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les ERP. Réglementation. Analyse et retour d'expérience

Analyse des risques

- Document unique. Plan de prévention. Évaluation des risques de travaux par points chauds
- Évaluation du maintien du niveau de sécurité

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

Organisation d'un service de sécurité incendie

- Organisation du service
- Recrutement
- Missions
- Équipements
- Organiser les rondes
- Documents du service

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Outils informatiques
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives



Santé Sécurité

Formation RUS

Responsable Unique de Sécurité

FORMATION_{4S} by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Dans les ERP du 1er groupe (de la 1ère à la 4ème catégorie) comprenant plusieurs exploitations insuffisamment isolées entre elles, il est nécessaire d'imposer une direction unique responsable de la sécurité incendie afin de garantir une efficacité pérenne des actions de prévention et des mesures de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes contre les risques d'incendie et de panique. (Art. R. 143-21 du CCH)

OBJECTIF

- Appréhender les rôles du RUS et sa responsabilité
- Prendre ses fonctions et connaître ses interlocuteurs
- Savoir piloter, auditer et communiquer
- Gérer les commissions et organiser les visites

MISSION

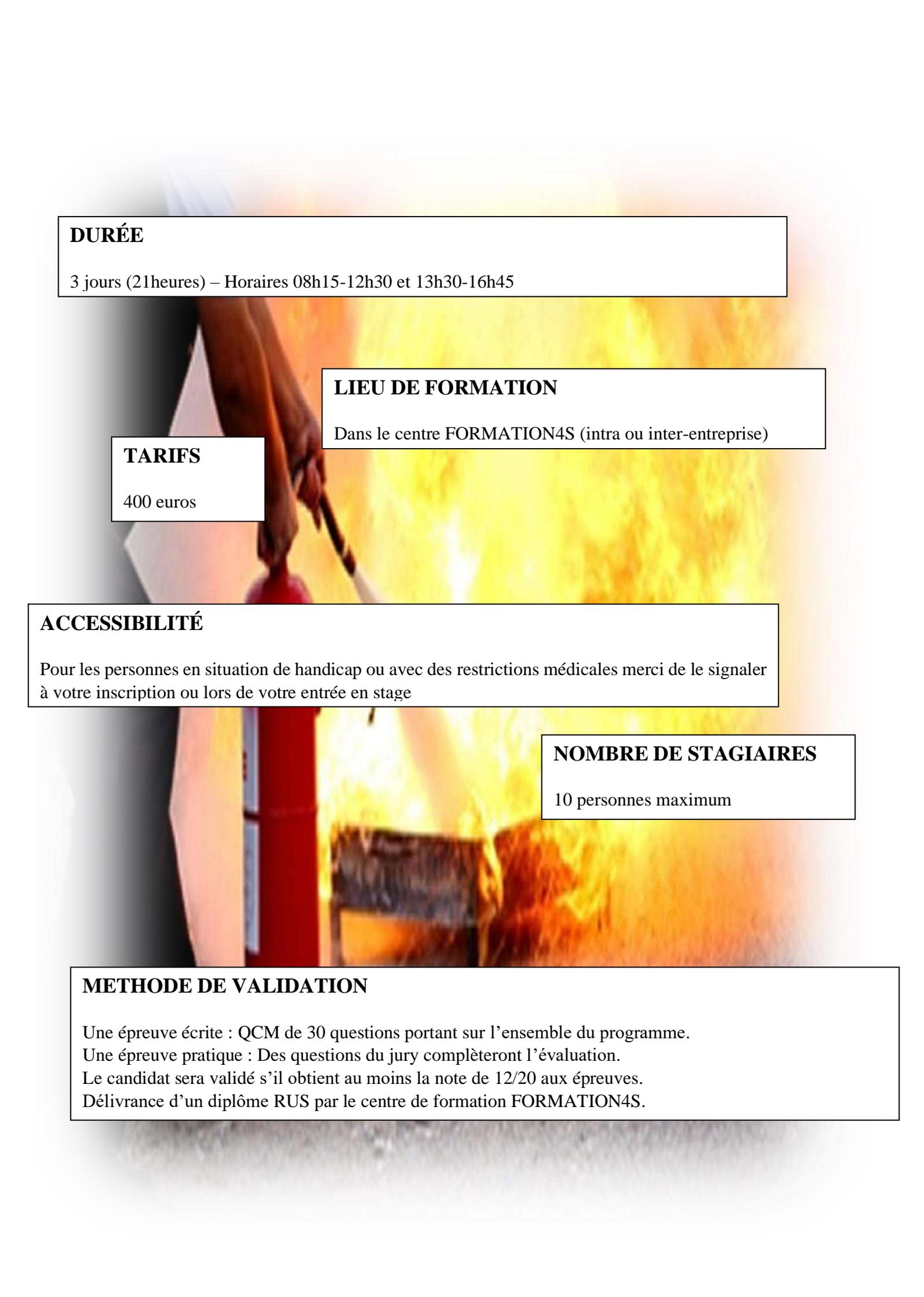
Le RUS est responsable auprès des autorités publiques de l'observation des conditions de sécurité relatives aux risques d'incendie et de panique tant pour l'ensemble des exploitations du groupement que pour chacune d'entre elles.

PUBLIC CONCERNE

Avoir été désigné par l'exploitant de l'Établissement Recevant du Public ou du groupement d'Établissements Recevant du Public

PRÉ REQUIS

Savoir lire, parler et comprendre le français.

A background image showing a person's hands using a red fire extinguisher to spray a fire. The fire is bright yellow and orange, and the person is wearing a dark jacket. The scene is set against a dark background, possibly a wall or a piece of equipment.

DURÉE

3 jours (21heures) – Horaires 08h15-12h30 et 13h30-16h45

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

400 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage

NOMBRE DE STAGIAIRES

10 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Une épreuve écrite : QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme.

Une épreuve pratique : Des questions du jury compléteront l'évaluation.

Le candidat sera validé s'il obtient au moins la note de 12/20 aux épreuves.

Délivrance d'un diplôme RUS par le centre de formation FORMATION4S.

PROGRAMME / CONTENU

- Le feu et ses conséquences
 - Le triangle du feu.
 - Les classes de feu.
 - Les différents modes de propagation d'un incendie.

- Les fumées d'incendie
 - La composition et les caractéristiques des fumées d'incendie.
 - Les conséquences des fumées d'incendie sur l'homme.
 - Le comportement et la réaction au feu des matériaux.

- La réglementation en vigueur, relative à la sécurité incendie
 - Le Code de la Construction et de l'Habitation.
 - Le Code du Travail.
 - Le Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP.

- Les Établissements Recevant du Public
 - Définition.
 - Les différents types d'Établissements Recevant du Public.
 - Les différentes catégories d'Établissements Recevant du Public.
 - Les fondamentaux et les principes généraux de sécurité incendie.

- Le rôle, les missions et les obligations du RUS/DUS

- Les documents relatifs à la sécurité incendie
 - Le registre de sécurité.
 - Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
 - Le Règlement intérieur.
 - Les consignes de sécurité.
 - Les rapports d'entretien et de vérification périodique.

- Le Service de Sécurité Incendie
 - Composition, rôle et missions.
 - Formation des personnels et information du public.

- La commission de sécurité
 - Composition et rôle.
 - Les différents types de visite.
 - La préparation d'une visite.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- Une aire de feu
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos



FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

TARIFS

100 euros

Public ciblé

- Toute personne désignée pour intervenir en cas de début d'incendie.

Nombres de stagiaires :

- 12 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 3 à 4 heures.

Les objectifs de la formation :

- Connaître le rôle d'un EPI et apporter des mesures de prévention contre l'incendie
- Savoir utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu
- Savoir donner l'alerte et appliquer la conduite à tenir en cas de sinistre

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Validation :

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Programme

Formation à la fois pratique et théorique.

Connaître le rôle d'un équipier de première intervention

- Les statistiques
- La réglementation
- Les causes d'incendie et les conséquences sur l'entreprise

Connaître la théorie du feu et savoir choisir l'extincteur adapté

- Le triangle du feu, la combustion
- Les classes de feu
- Les feux d'origine électrique

Savoir réaliser un sauvetage ou une extinction en sécurité

- Les fumées
- La propagation, le développement d'un feu

Connaître les différents extincteurs

- Les extincteurs à pression auxiliaire et permanente
- Les avantages et les inconvénients des agents extincteurs

Savoir réagir en cas d'incendie

- Consignes générales d'incendie
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie
- Alarme, alerte

Intervention sur feux réels

- Extinction des trois classes de feux A, B, et C
- Utilisation des différents types d'extincteurs CO2, eau pulvérisée et poudre sur bac à gaz écologique
- Feu de friteuse
- Mise en œuvre du RIA (Robinet d'Incendie Armé), si utilisé dans l'entreprise



FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

TARIFS

60 euros

Public ciblé

- Toute personne désignée pour intervenir en cas d'évacuation.

Nombres de stagiaires :

- 12 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 3 à 4 heures.

Les objectifs de la formation :

- Présenter ou rappeler les missions des acteurs de l'évacuation.
- Passer en revue les procédures et les différents types d'équipements de sécurité et des moyens de secours.
- Mettre l'accent sur l'importance des conduites à tenir et ne pas tenir face aux risques liés à un début d'incendie.

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Validation :

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Programme

Formation à la fois pratique et théorique.

Connaître le rôle d'un équipier de première intervention

- Les statistiques
- La réglementation
- Les causes d'incendie et les conséquences sur l'entreprise

Connaître la théorie sur le feu

- Le triangle du feu, la combustion
- Les classes de feu
- Les feux d'origine électrique

Savoir réagir en cas d'incendie

- Consignes générales d'incendie
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie
- Alarme, alerte

Intervention pendant l'incendie

- Risque incendie en général et spécifique
- La réglementation
- Matériels et prévention
- Les acteurs de l'évacuation
- L'évacuation des locaux

Application pratique

- Visite des locaux
- Cas pratique



Formations en SECURITE PRIVEE





Santé Sécurité

Formation TFP APS

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les dirigeants et les salariés d'entreprises exerçant l'une des activités mentionnées à l'article L 611-1 du Code de la Sécurité Intérieure justifient de leur aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un État membre de l'Union européenne ou par un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen (Article R 612-14 du CSI).

OBJECTIF

Avoir une formation minimum pour exercer une fonction dans les métiers de la sécurité privée. Obtenir l'aptitude professionnelle pour exercer une activité mentionnée au 1° de l'article L 611-1 du CSI exigée dans l'article R 612-14 du Code de la Sécurité Intérieure.

MISSION

Assurer la sécurité des personnes et des biens.

PUBLIC CONCERNE

Les personnes désirant s'orienter vers les métiers de la Sécurité Privée et obtenir la carte professionnelle obligatoire pour l'exercice de la profession.

PRÉ REQUIS

Avant l'entrée en formation le stagiaire sera évalué sur sa connaissance de la langue Française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité ainsi que par sa capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit.

Être titulaire de l'autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Locale d'Agrément et de Contrôle). Nous vous aidons dans cette démarche.

Nous contacter pour les éventuelles dispenses

DÉLAI D'ACCÈS

Temps d'obtention de l'autorisation préalable

DURÉE

175h hors examen sur 25 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30
Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S

TARIFS

1000 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minima de 4 et maxima de 12 + 3 candidats ajournés précédemment

METHODE DE VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.

Avoir validé le certificat Sauveteur Secouriste du travail.

Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves :

- Une épreuve écrite : QCU de 103 questions portant sur l'ensemble du programme répartie en 12 UV.
- Une épreuve pratique : se déroulant en binôme (gestion du PCS et ronde) avec anomalies et cas pratique.

Des questions du jury compléteront la ronde, à l'issue le candidat rédigera un compte rendu.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à chacune des UV de l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique de mise en situation.

Délivrance du Titre à finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité délivré par la CPNEFP Sécurité.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2017

SOCLE de Base 41 heures

- **UV 1 – Module Secourisme, 14 h**
Gestes élémentaires de premiers secours – SST conforme au programme INRS.
- **UV 2 – Module environnement juridique, 16 h**
Environnement juridique de la sécurité privée.
- **UV 3 – Module gestion des conflits, 5 h**
Gestion des risques et des situations conflictuelles
- **UV 4 – Module stratégique, 6 h**
Connaissance de l'outil de transmission informatique.
Transmission des consignes et informations.

SPECIALITE : 134 heures

- **Module environnement juridique, 5 h** (*complément avec le tronc commun*)
- **Module gestion des conflits, 9 h** (*complément avec le tronc commun*)
- **Module stratégique, 2 h** (*complément avec le tronc commun*)
- **UV 5 – Module prévention des risques d'incendie : 7 h**
Initiation au risque incendie.
- **UV 6 – Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h**
Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier.
- **UV 7 – Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 h**
Prévention des risques terroristes.
Réagir face à une attaque.
Secourir.
- **UV 8 – Module professionnel : 45 h**
Surveillance et gardiennage.
La mise en œuvre des missions de l'APS.
Savoir contrôler les accès.
Prendre en compte un PCS.
Rondes de surveillance et système de contrôle des rondes.
- **UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 h**
Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- **UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 h**
Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection.
- **UV 11 – Module gestion des risques : 11 h**
Maîtriser la gestion des alarmes.
Protéger le travailleur isolé.
Sensibilisation au risque électrique.
- **UV 12 – Module évènementiel spécifique : 7 h**
Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation.
Identifier les acteurs d'un événement.
Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands évènements.
- **UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 h**
Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.
- **UV 14 – Module industriel spécifique : 7h**
Évaluer les risques professionnels.
Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées ICPE.



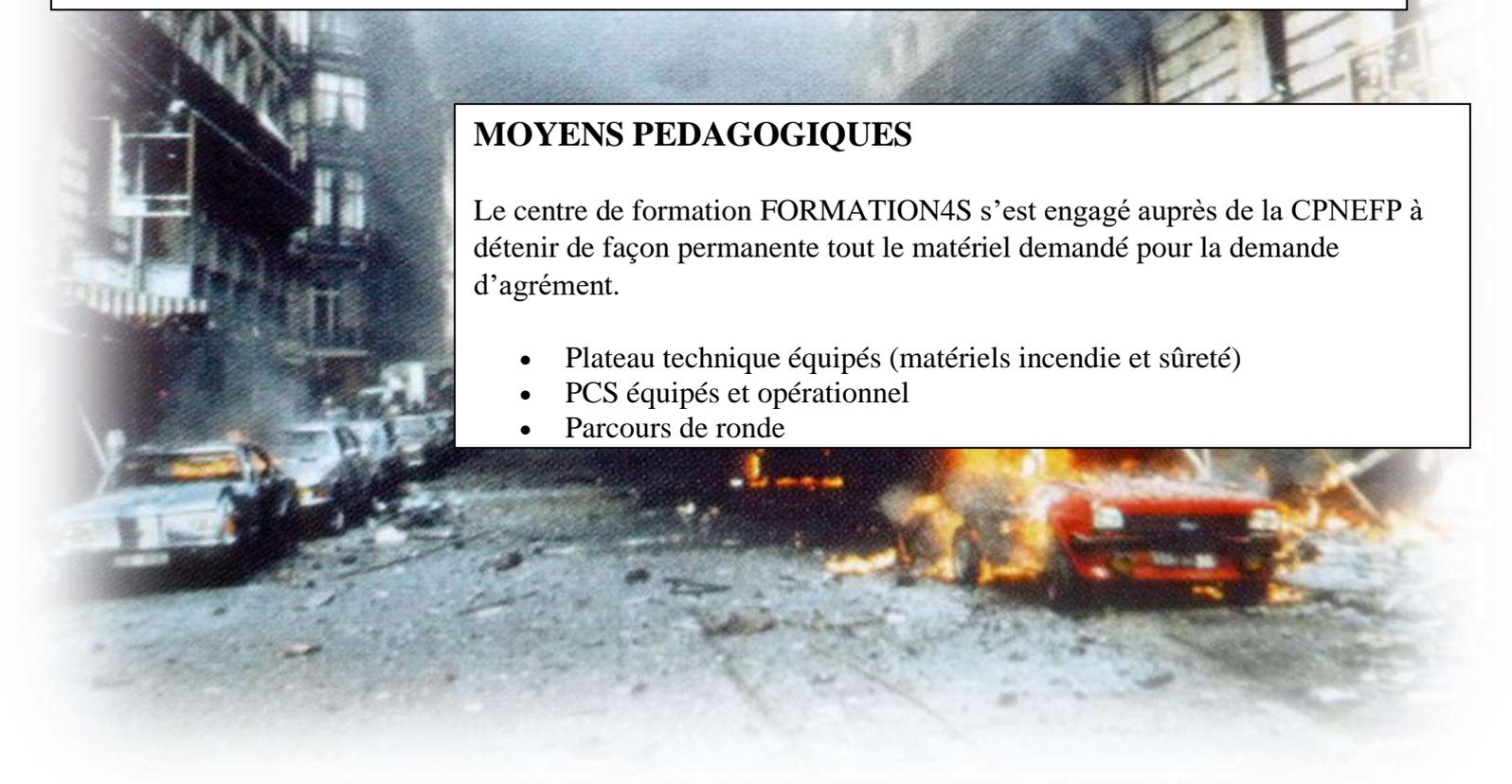
METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Support PowerPoint, vidéos, ordinateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Le centre de formation FORMATION4S s'est engagé auprès de la CPNEFP à détenir de façon permanente tout le matériel demandé pour la demande d'agrément.

- Plateau technique équipés (matériels incendie et sûreté)
- PCS équipés et opérationnel
- Parcours de ronde





Santé Sécurité

Formation MAC APS

Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de
Prévention et de Sécurité

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

La Loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, dite « loi Rebsamen » instaure aussi dans l'article L. 622-19-1 du Code de la Sécurité Intérieure que le renouvellement de la carte professionnelle de l'agent de sécurité privée est conditionné au suivi d'une formation continue.

L'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité fixe les modalités et le programme du recyclage devant être suivi par chaque agent de sécurité avant de renouveler sa carte professionnelle.

Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire.

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

La personne titulaire du SST PSC1 ou PSE 1 valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

Des dispenses sont possibles concernant le module « Prévention des risques terroristes » et « cadre juridique de l'intervention de l'APS » voir ci-dessous les modalités

Si votre carte professionnelle est expirée, vous devez demander au CNAPS avant la réalisation du MAC une autorisation préalable d'entrée en formation.

À retenir : la demande de renouvellement de la carte professionnelle doit être transmise au CNAPS avec l'attestation du MAC 3 mois avant la date du 5ème anniversaire.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans la carte professionnelle à jour ou l'autorisation préalable

OBJECTIF

Maintenir et actualiser ses compétences, ceci afin d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle

PUBLIC CONCERNE

Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle auprès de la Commission Locale d'agrément de contrôle – C.L.A.C. Dans ce cas la personne doit être SST, PSC1 ou

PRÉ REQUIS

Posséder une carte professionnelle de l'activité portant sur l'objet du MAC.

DÉLAI D'ACCÈS

Aucun ou le temps d'obtention de l'autorisation préalable pour les personnes dont la carte professionnelle à expirée.

DURÉE

31h sur 4 jours – Horaires jour 1 : 08h30-12h30 et 13h30-16h30 jour 2 à 4 : 08h30-12h30 et 13h30-17h30
24h sur 3 jours si titulaire d'une qualification de secourisme à jour – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-17h30
Rythme hebdomadaire : 35h

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S

TARIFS

300 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Attestation de suivi du stage de Maintien et Actualisation des compétences prévue par l'Article R612-17 du Code de la Sécurité Intérieure délivrée par le centre de formation.

PROGRAMME / CONTENU

Conformément à l'arrêté du 27 février 2017

SOCLE de Base 31 heures

- **Gestes élémentaires de premiers secours 7h (possibilité de dispense)**
Intervenir face à une situation d'accident
- **Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité 4h**
Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent de sécurité privée et la déontologie professionnelle
- **Compétences opérationnelles générales 7h**
Gérer les conflits
Maîtriser les mesures d'inspection filtrage
- **Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes 13h**
Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
Connaître les différents matériels terroristes
Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
Savoir entretenir sa culture de la sécurité
Se protéger soi-même
Protéger
Alerter les forces de l'ordre et faciliter l'intervention des forces de l'ordre
Sécuriser une zone
Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
Notions de secourisme tactique
Alerter les secours

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Support PowerPoint, vidéos, ordinateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Powerpoint
- Support de cours remis aux participants
- Matériel secourisme – mannequins – DEA
- Matériel de secourisme tactique – répliques d'armes – garrot – pansement israélien



Santé Sécurité

Formation P2S

Assurer la Protection de Site Sensible

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

CERTIFICATION « Assurer la protection de site sensible » (CCC P2S) : Comment l'obtenir ?

Lorsque vous êtes titulaire du **TFP APS** et que vous êtes destiné à exercer des fonctions d'agent de prévention et de sécurité, vous pouvez renforcer certaines de vos compétences afin de vous spécialiser. La **Certification de Compétences Complémentaires** pour assurer la **Protection d'un Site Sensible** (ou **C.C.C. P.2 S.**) permet de devenir Agent de Protection de Sites Sensibles et d'assurer ainsi la sécurité et la sécurisation d'un établissement dit sensible.

Les dysfonctionnements au sein de ce type d'établissements pouvant avoir de graves conséquences sur l'indépendance industrielle énergétique ou sécuritaire du pays, on comprend aisément l'importance de la mission de l'Agent de protection des sites sensibles.

OBJECTIF

- Exercer pleinement au quotidien l'activité visant à assurer la protection des sites sensibles
- Prévenir les risques technologiques et professionnels particuliers aux sites sensibles
- Agir en maîtrise de soi dans les situations à risques aggravées sur un site sensible

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 à 12 personnes

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du TFP APS/ASC ;
- Avoir 2 ans d'expérience dans le secteur ou justifier de 2 000 heures sur les 3 dernières années d'exercice sur un site dit « sensible » ;
- Disposer d'une autorisation préalable à la formation (délivrée par l'autorité de contrôle administratif compétente) ;
- Présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive daté de moins de 6 mois.

PUBLIC CONCERNE

Agents de prévention et de sécurité répondant aux prérequis.

La démarche d'habilitation sur site sensible nécessite une étude du casier judiciaire exigeante.

DURÉE

105 heures sur 15 jours – Horaires 08h30-12h30 et 13h30-17h30 Rythme hebdomadaire : 35h

TARIFS

1000 euros

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

METHODE DE VALIDATION

L'évaluation et la validation de la CCC P2S se font par le biais de mises en situation pratiques ainsi que par des questionnaires contextualisés. Le jury est composé, a minima, de deux personnes (dont au moins 1 collègue salarié et 1 collègue employeur) représentant les activités privées de sécurité. La voix du président du jury est prépondérante.

PROGRAMME / CONTENU

UV 1 – Les principes fondamentaux de la sécurité des sites sensibles (17 heures)

- Connaissance des principes fondamentaux de la sécurité des sites sensibles
- Le cadre historique, normatif, juridique et documentaire relatif aux sites sensibles Les risques et menaces relatifs aux sites sensibles

UV 2 - Initiation aux risques technologiques (10 heures dont 4 heures de pratique)

- Gestion des risques Les risques technologiques
- Les risques Nucléaires, radioactifs, bactériologiques, chimiques et explosifs (NRBC-E)

UV 3 - Initiation aux risques professionnels (8 heures dont 2 heures de pratique)

- La gestion des risques
- Le système de management de la sécurité et sa mise en œuvre dans une organisation
- Sensibilisation aux risques professionnels pour prévenir les accidents et protéger son intégrité physique et mentale ainsi que maintenir sa fonction opérationnelle dans le dispositif global de sécurité

UV 4 : Les concepts essentiels de la mise en sécurité d'un site sensible (12 heures dont 1 heure de pratique)

- Les concepts de protection des sites sensibles
- Les concepts de mise en sûreté d'un site sensible
- Type et technologies des équipements de sécurité existants et prospectifs
- Rôle et missions au sein du dispositif global de Sécurité
- Type et technologies des équipements de sécurité existants et prospectifs
- Rôle et missions au sein du dispositif global de Sécurité

UV 5 - L'agent au Poste Central de Sécurité (14 heures dont 7 heures de pratique)

- Perfectionnement des compétences de l'Agent au poste central de sécurité d'un site sensible
- Perfectionnement de l'Agent PSS dans sa gestion d'un Poste Central de Sécurité

UV 6 - L'Agent en Poste au Point d'Accès Contrôlé (12 heures dont 7 heures de pratique)

- Perfectionnement des compétences de l'Agent en poste point d'accès contrôlé sur un site sensible
- Perfectionnement de l'Agent PSS dans sa gestion d'un point d'accès contrôlé

UV 7 : L'Agent en Poste Itinérant sur le site (12 heures dont 7 heures de pratique)

- Perfectionnement des compétences de l'Agent en patrouille et rondes de sûreté sur un site sensible
- Perfectionnement de l'Agent PSS dans sa gestion des patrouilles et rondes de Sûreté

UV 8 : Les situations dégradées (10 heures dont 6 heures de pratique)

- Perfectionnement des compétences de l'Agent en situation dégradée sur un site sensible Perfectionnement de l'Agent PSS en situation dégradée

UV 9 : Les techniques de protection et d'évitement lors d'une agression (10 heures dont 5 heures de pratique)

- Gestes élémentaires de protection et d'évitement lors d'une agression
- Les principes fondamentaux
- La démarche tactique et technique dévolue à la protection contre une agression physique
- Evaluer les acquis et corriger les éventuelles

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Powerpoint
- Support de cours remis aux participants
- Équipements pour mises en situations conflictuelles dégradées

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Support PowerPoint, vidéos, ordinateur.



FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

Gestion de Conflits et Situations Conflictuelles Dégradées



Public ciblé :

- Membre du personnel voulant recevoir l'instruction nécessaire pour réagir face aux agressions verbales et physiques.

Nombres de stagiaires :

- 4 stagiaires minimum jusqu'à 14 maximum.

Prérequis :

- Accepter le contact physique et les menaces lors des mises en situations.

Durée :

- 1 jours soit 7 heures minimum.
- Il faut ajouter si nécessaire un temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise.

Les objectifs de la formation :

- Maîtriser les savoirs, les savoirs être et les savoir-faire intégrés dans le programme pour prévenir les risques d'agressions verbales et physiques.
- Permettre au candidat de s'appuyer sur des compétences connues pour pouvoir mieux assimiler les savoirs, savoir être et savoir-faire inhérents en matière de gestion de conflits verbales et physiques.

Contenu de la formation :

- Définir une situation conflictuelle.
- Prévenir une situation conflictuelle.
- Définir une situation conflictuelle dégradée.
- Prévenir une situation conflictuelle dégradée.
- Savoir justifier son acte suite à l'emploi de la force.

Les modalités d'animation :

- Méthodes pédagogiques
 - Exposés interactifs.
 - Démonstrations.
 - Etudes de cas.
 - Mises en situations

Les modalités d'évaluation :

- Les évaluations mises en œuvre par le formateur devront permettre d'évaluer les domaines de compétences du programme régulièrement mis à jour par FORMATION4S.

Validation :

- Délivrance d'une attestation fin de formation avec compétences acquises (article L6353-1 du code du travail).
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, FORMATION4S leur délivrent un certificat spécifique.

Prix :

- 80 euros par personne



Formations en SECOURISME





FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

TARIFS

150 euros

Public ciblé

- Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Cette formation est ouverte à tous publics.

Nombres de stagiaires :

- 4 stagiaires minimum jusqu'à 10 maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 2 jours soit 14 heures.
- Il faut ajouter si nécessaire un temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Les objectifs de la formation :

- Objectif de formation : former et certifier des acteurs SST.
- Objectifs pédagogiques
- Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Validation :

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois.
- Ce certificat pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et Actualiser ses Compétences de SST » d'une durée de 7 heures

Programme

Formation à la fois pratique et théorique.

- Le rôle du SST dans l'organisation de l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
 - ◆ Secourir la victime de manière approprié
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas
 - ◆ Évaluation certificative

EPREUVE 1 :

Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

EPREUVE 2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1 et en utilisant le Plan d'Actions Prévention, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Formateur titulaire du certificat de formateur SST à jour





FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

TARIFS

80 euros

Public ciblé

- Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Cette formation est ouverte uniquement aux acteurs SST déjà certifiés.

Nombres de stagiaires :

- 4 stagiaires minimum jusqu'à 10 maximum.

Prérequis :

- Avoir validé la formation SST initiale.

Durée :

- 1 jour soit 7 heures.
- Il faut ajouter si nécessaire un temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Les objectifs de la formation :

- Objectif de formation : MAC des acteurs SST.
- Objectifs pédagogiques
- Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Validation :

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un nouveau certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois. Diplôme FORMATION4S sur demande.

Programme

Formation à la fois pratique et théorique.

- Tour de table
- Réactivation mémoire des fondamentaux du SST (PISST)
- Les 9 PGP et le schéma d'apparition du dommage (PAP)
- Le SST, Auxiliaire de Prévention
- Examiner la victime

❖ Secourir la victime de manière approprié

❖ Évaluation certificative

EPREUVE 1 :

A partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée

EPREUVE 2 :

Le candidat répondra à un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention



Formateur titulaire du certificat de formateur SST à jour



FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

Formation Secouriste International du Travail



Public ciblé :

- Tous personnels d'entreprises, d'associations ou de structures publiques. Sociétés qui sont amenées à travailler à l'étranger. Formation ouverte à tous publics.

Nombres de stagiaires :

- 12 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 2 jours soit 14 heures.

Les objectifs de la formation :

- Être capable d'être acteur de prévention et de secours dans son entreprise.
- La certification SIT est reconnue dans plus de 175 pays.

Contenu de la formation :

- Contenu conforme au programme Emergency First Response qui respecte les recommandations édictées par l'ILCOR.
- Programme de Secouriste International incluant l'oxygénothérapie.
- Programme "Workplace" spécialement conçu pour le monde du travail.

Les modalités d'animation :

- Méthodes pédagogiques
 - Exposés interactifs.
 - Démonstrations.
 - Etudes de cas.
 - Mises en situations

Les modalités d'évaluation :

- Les évaluations mises en œuvre par le formateur devront permettre d'évaluer les domaines de compétences du programme SIT régulièrement mis à jour par Emergency First Response.

Validation :

- Le stagiaire admis reçoit une carte EMERGENCY RESPONDER.
- Une attestation fin de formation SIT (article L6353-1 du code du travail).

Prix :

- 150 euros par personne



FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

Formation Tactical Emergency Casualty Care



Public ciblé :

- Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours dans des situations conflictuelles dégradées.

Nombres de stagiaires :

- 4 stagiaires minimum jusqu'à 10 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Validez une formation E-LEARNING de 2H environ avant ou pendant la formation.

Durée :

- 4 jours soit 32 heures.

Les objectifs de la formation :

- Le Tactical Emergency Casualty Care permet de réaliser les gestes de premiers secours seul ou en équipe, face à des lésions corporelles traumatiques résultant d'agressions (plaies pénétrantes causées par armes à feu, effets d'une explosion...).

Contenu de la formation :

- PARTIE 1 : Contenu conforme au programme du Sauveteur Secouriste du Travail édicté par l'INRS.
- PARTIE 2 : Contenu conforme au programme Emergency First Response suivant les recommandations de l'ILCOR.
- PARTIE 3 : Contenu conforme au programme TECC suivant les recommandations du C-TECC.

Les modalités d'animation :

- Méthodes pédagogiques
 - Exposés interactifs.
 - Démonstrations.
 - Etudes de cas.
 - Mises en situations

Les modalités d'évaluation :

- Les évaluations mises en œuvre par le formateur devront permettre d'évaluer les domaines de compétences des programmes SST, SIT et TECC régulièrement mis à jour.

Validation :

- Le stagiaire admis reçoit un certificat SST + une carte EMERGENCY RESPONDER.
- Une attestation fin de formation SST + SIT + TECC (article L6353-1 du code du travail).
- Aide-mémoire et Autocollant INRS + Livre EFR + Memento DAMAGE CONTROL.

Prix :

- 350 euros par personne





Formations en SANTÉ SECURITE AU TRAVAIL



Le **Salarié Désigné Compétent**
est une **ressource-clé** pour
faire vivre la démarche de prévention



FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

TARIFS

500 euros

Public ciblé

- Tout membre élu au CSE titulaire ou suppléant.

Nombres de stagiaires :

- 10 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 5 jours soit 35 heures.

Les objectifs de la formation :

- Définir les missions et les prérogatives des membres du CSE en termes de SSCT.
- Connaître les droits, devoirs et les obligations.
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques et à l'analyse d'Accidents de Travail ou situations dangereuses.
- Devenir les acteurs de la démarche de prévention de l'entreprise en proposant des actions d'amélioration concrètes.

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Validation :

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Programme du Comité Social et Economique

Module 1 : Rôles et fonctionnement du CSE

- Mettre en place le CSE
- Le statut et le rôle des représentants du personnel
- Maîtriser les moyens des représentants du personnel

Module 2 : Organisations des élections professionnelles du CSE

- Le rétro-planning d'organisation des élections professionnelles pour le CSE
- Le processus électoral du CSE
- Négocier le protocole d'accord préélectoral (PAP)
- Organisation matérielle des élections
- S'assurer du bon déroulement des élections, dépouiller les votes
- Annoncer les résultats des élections

Module 3 : Animation du CSE au quotidien

- Identifier les rôles du CSE et animer les réunions
- Le calendrier annuel de travail et le règlement intérieur du CSE
- Informations et consultations des Institutions Représentatives du personnel
- Les initiatives du CSE et des organisations syndicales
- Éviter les risques juridiques liés à la représentation du personnel

Module 4 : La Prévention des risques professionnels

- Valeurs et bonnes pratiques « Risques Professionnels/INRS »
- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
- Démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques
- Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention
- Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
- Formalisation
- Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP
- Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

Module 5 : L'analyse des accidents de travail

- Faits et opinions
- Méthode de l'arbre des causes





FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

TARIFS

300 euros

Public ciblé

- Tout membre élu au CSE titulaire ou suppléant.

Nombres de stagiaires :

- 10 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 3 jours soit 21 heures.

Les objectifs de la formation :

- Définir les missions et les prérogatives des membres du CSE en termes de SSCT.
- Connaître les droits, devoirs et les obligations.
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques et à l'analyse d'Accidents de Travail ou situations dangereuses.
- Devenir les acteurs de la démarche de prévention de l'entreprise en proposant des actions d'amélioration concrètes.

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Validation :

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Programme du Comité Social et Economique

Module 1 : Rôles et fonctionnement du CSE

- Mettre en place le CSE
- Le statut et le rôle des représentants du personnel
- Maîtriser les moyens des représentants du personnel

Module 2 : Organisations des élections professionnelles du CSE

- Le rétro-planning d'organisation des élections professionnelles pour le CSE
- Le processus électoral du CSE
- Négocier le protocole d'accord préélectoral (PAP)
- Organisation matérielle des élections
- S'assurer du bon déroulement des élections, dépouiller les votes
- Annoncer les résultats des élections

Module 3 : Animation du CSE au quotidien

- Identifier les rôles du CSE et animer les réunions
- Le calendrier annuel de travail et le règlement intérieur du CSE
- Informations et consultations des Institutions Représentatives du personnel
- Les initiatives du CSE et des organisations syndicales
- Éviter les risques juridiques liés à la représentation du personnel

Module 4 : Les enjeux de la Santé Sécurité au Travail

- Définitions incident, presque accident, AT et MP
- Les enjeux Humains, Financiers et Juridiques

Module 5 : La Prévention des risques professionnels

- Document Unique et Plan de Prévention
- Enumérer les risques professionnels et les différencier des dangers
- Processus d'apparition du dommage et ITAMAMI
- Les 9 PGP et les 7 critères de choix
- Les documents obligatoires

Module 6 : L'analyse des accidents de travail

- Faits et opinions
- Méthode de l'arbre des causes



FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

Formation Salarié Désigné Compétent



Public ciblé :

- Toute personne désignée par le chef d'établissement pour et assurer sa mission de Salarié Désigné Compétent (SDC) en santé et sécurité au travail.

Nombres de stagiaires :

- 12 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 3 jours soit 21 heures de face à face non consécutifs.
- Prévoir 1 journée de travail d'intersession minimum.

Les objectifs de la formation :

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Contenu théorique :

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail.
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Les modalités d'évaluation :

- L'évaluation mise en œuvre par le formateur devra permettre d'évaluer les quatre domaines de compétences :
 - DC1 : Conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels
 - DC2 : Conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels
 - DC3 : Proposer des mesures de prévention et suivre la mise en œuvre du plan d'actions de prévention
 - DC4 : Articuler ces actions avec les autres intervenants internes et externes de l'entreprise

Validation :

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Prix :

- 600 euros par personne

FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

Formation Evaluation des Risques Professionnels



Public ciblé :

- Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre une démarche de d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Nombres de stagiaires :

- 12 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS.

Durée :

- 3 jours soit 21 heures de face à face non consécutifs.
- Prévoir 1 journée de travail d'intersession minimum.

Les objectifs de la formation :

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du réseau prévention, facilitant la mise en œuvre des documents comme le Document Unique et le Plan d'action. Identifier, formuler, évaluer, classer les risques professionnels par rapport à leurs priorités,
 - Elaborer le document unique et son suivi,
 - Rechercher et choisir des solutions adaptées,
 - Elaborer un plan d'action pour la sécurité et les conditions de travail,
 - Suivre et vérifier les améliorations.

Contenu théorique :

- Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».
 - La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
 - Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques
 - Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention
 - Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
 - Formalisation
 - Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP
 - Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés participatifs, études de cas, mises en situation, échanges...).

Les modalités d'évaluation :

- L'évaluation se fera sur la base d'une évaluation en continu et d'une restitution individuelle orale, issue des travaux d'intersession, d'une démarche d'EvRP initiée par le stagiaire, faisant apparaître les différentes compétences visées.
- L'évaluation mise en œuvre par le formateur devra permettre d'évaluer les deux domaines de compétences :
 - DC1 : Préparer et engager la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques du réseau prévention
 - DC2 : Conduire et mettre en œuvre la démarche EvRP

Validation :

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Prix :

- 600 euros par personne



DURÉE

14h sur 2 jours - Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

350 euros



ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

PROTECTION

NOMBRE DE STAGIAIRES

4 à 12 personnes maximum

FORMATEURS

Formateur DUERP

Formateur EvRP & SDC

Formateur en Santé Sécurité au Travail « CSE, RPS, SST, Gestes & Postures... »

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.

Évaluation ponctuelle terminale, se composant de deux épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 20 questions portant sur l'ensemble du programme.
- Une épreuve pratique : Réalisation d'un DUERP conforme.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique.

PROGRAMME / CONTENU

Le programme théorique :

Module 1 : Le DUERP, un outil au profit de la Prévention des Risques Professionnels

- L'approche systémique de la prévention des risques professionnels
- La dynamique d'amélioration continue grâce au DUERP

Module 2 : L'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP) transcrite dans le DUERP

- Les remontées d'informations nécessaires à l'EvRP
- L'identification des situations de travail dangereuses
- L'évaluation des risques intégrés aux situations de travail dangereuses
- La transcription de l'EvRP dans le DUERP

Module 3 : Le choix des mesures de prévention

- Les 3 niveaux de prévention
- Focus sur les 9 Principes de Prévention
- Le DUERP comme outil de suivi et de mise en œuvre des mesures de prévention

Module 4 : Le DUERP, son utilisation et les obligations

- Les utilisateurs et les formations
- Les obligations
- Obtenez votre DUERP

Le programme pratique :

Module 5 : Réalisation d'un DUERP conforme

- Intégration des risques psychosociaux au DUERP
- Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix
- Création de votre DUERP
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et mise en pratique
- Participatives et actives
- Interactif et travaux de sous-groupe

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Documentations
- Livret de cours
- PC - Rétroprojecteur - Vidéos

FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES : [Article L1152-1](#) à [Article L1152-6...](#)

Article L1152-4 du CT :

L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral. Les personnes mentionnées à l'article [L1152-2](#) sont informées par tout moyen du texte de l'article [222-33-2](#) du Code Pénal.

Article L1152-1 du CT :

Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

OBJECTIFS

- Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Identifier les besoins en prévention dans son entreprise
- Apprendre à réaliser une démarche d'évaluation des risques psychosociaux

PUBLIC CONCERNE

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise.

PRÉ REQUIS

Être intéressé(e) par la démarche de prévention des RPS et accepter les conflits simulés.

DURÉE

14h sur 2 jours - Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

300 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

4 à 12 personnes maximum

FORMATEURS

Formateur en prévention des RPS

Formateur EvRP & SDC

Formateur en Gestion de Conflits et Situations Conflictuelles Dégradées

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.

Évaluation ponctuelle terminale, se composant de deux épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 20 questions portant sur l'ensemble du programme.
- Une épreuve pratique : Gestion de Conflits et Situations Conflictuelles dégradées.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique.

PROGRAMME / CONTENU

Le programme théorique :

Module 1 : Les principales notions de risques psychosociaux

- Les contextes d'apparition des risques psychosociaux
- Les atteintes pour le salarié
- Les différents niveaux de prévention
- Les démarches institutionnelles de prévention
- Les procédures d'alerte et de prise en charge
- Les acteurs internes et externes

Module 2 : Le cadre règlementaire

- Cadre règlementaire
- Obligations et responsabilités

Module 3 : Gestion du risque

- Intégration des risques psychosociaux au document unique
- Démarche globale de prévention des risques Psychosociaux

Module 4 : Facteurs de risques psychosociaux

- Déterminer les processus d'apparition des risques psychosociaux
- Repérer les facteurs de risque dans sa situation de Travail

Module 5 : Proposer des actions collectives de prévention

- Maîtriser les méthodes et outils de recherche d'amélioration
- Personnaliser et s'appropriier les actions choisies

Module 6 : Gestion de Conflits et Situations Conflictuelles dégradées

- Pratique : Gestion de Conflits
- Pratique : Situations Conflictuelles dégradées

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives
- Interactif et travaux de sous-groupe

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Jeux de rôles - Ludiques et dynamiques
- Dojo et équipements adaptés permettant les contacts physiques
- Livret de cours
- PC - Rétroprojecteur - Vidéos



Santé Sécurité

Formation Habilitation Electrique H0V B0 BS BE Manœuvre

FORMATION4S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

TARIFS

250 euros

Public ciblé

- Toute personne chargée d'exploitation ou d'entretien appelée à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des installations électriques en Basse Tension.

Nombres de stagiaires :

- 10 stagiaires maximum.

Prérequis :

- Aucun.

Durée :

- 2 jours soit 14 heures.

Les objectifs de la formation :

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement en BT.
- Exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des textes réglementaires.
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques électrique et à l'analyse d'Accidents de Travail ou situations dangereuses.
- Etre capable d'identifier et d'adapter les E.P.I et E.P.C.

Les modalités d'animation :

- Méthodes Heuristique, Démonstrative et Applicative (exposés interactifs, mises en situation, échanges...).

Validation :

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Programme générale

Habilitation électrique Initiale : Opérations d'ordre électrique simples et manœuvres en Basse Tension (BS, BE manœuvre).

- Réglementation en électricité
- Notions sur les grandeurs de base
- Dangers de l'électricité
- Zones à risque électrique
- Niveaux d'habilitation
- Moyens de protection
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident
- Application sur une installation type
- Distribution électrique
- Matériel électrique
- Procédures d'intervention BS
- Manœuvres d'exploitation, d'urgence, de consignation
- Travaux pratiques de 0,5 jour dans l'établissement du stagiaire ou en centre de formation



Opérations en basse tension : mise hors tension, réarmement de relais, réenclenchement de disjoncteurs, remplacement de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage, de prises de courant, raccordement d'appareillages à un circuit en attente, de type convecteur électrique, chauffe-eau, radiateur, |





Santé Sécurité

Formation Gestes & Postures

Appliquer les règles de sécurité physique et d'économie d'effort

FORMATION₄S by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES : Article R4541-8 du Code du Travail

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

- 1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque ;
- 2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

OBJECTIFS

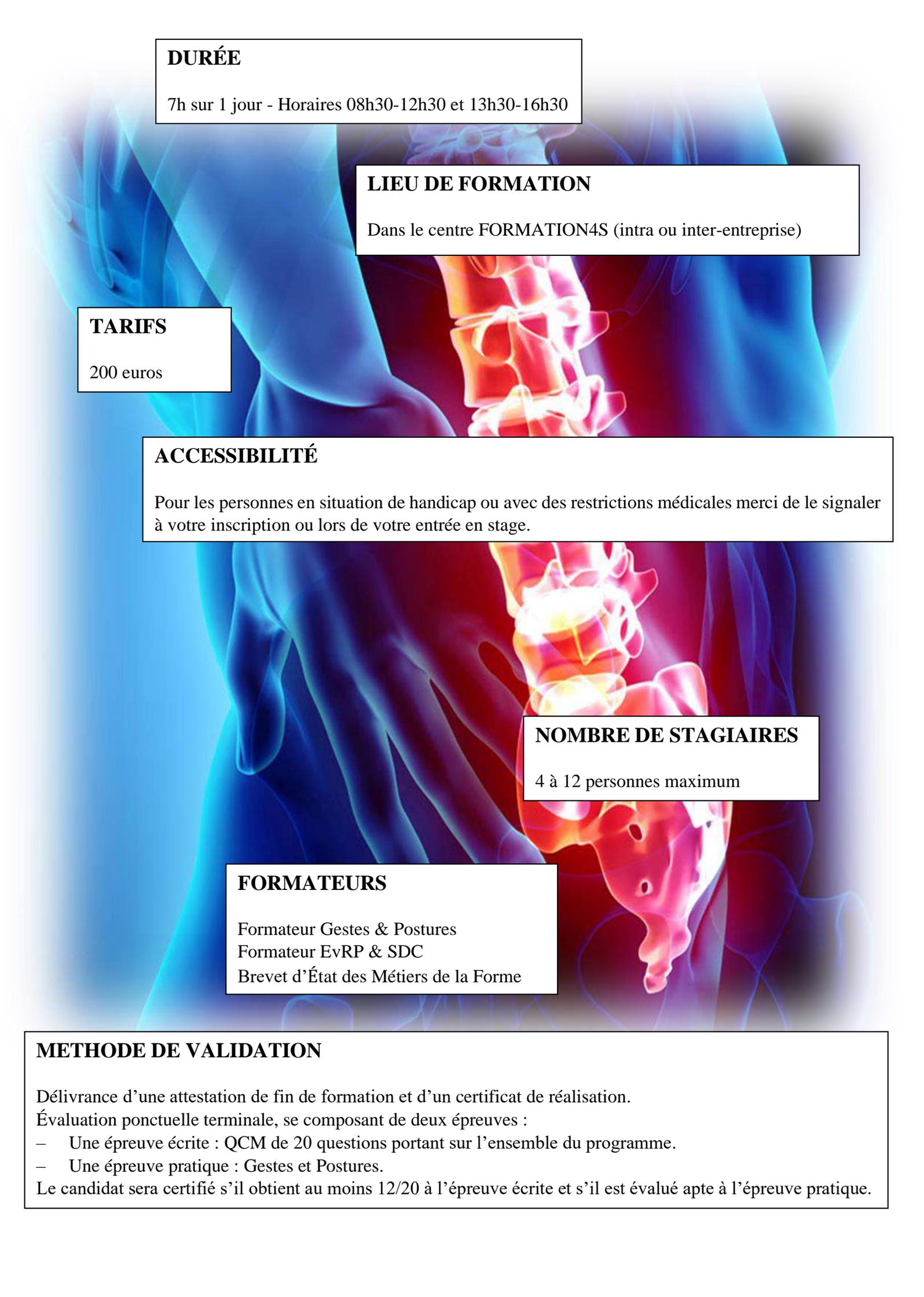
- Connaître les risques de son métier et comprendre l'intérêt de la prévention
- Identifier un danger et les risques associés
- Comprendre le fonctionnement du corps humain et les risques d'atteintes à la santé
- Analyser sa situation de travail et définir des pistes de solution
- Savoir adopter les bons gestes et postures dans son activité professionnelle

PUBLIC CONCERNE

Personnels d'entreprises dont l'activité comporte des manutentions manuelles.

PRÉ REQUIS

Une aptitude médicale attestée par un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Gestes et Postures serait un plus (pas obligatoire).



DURÉE

7h sur 1 jour - Horaires 08h30-12h30 et 13h30-16h30

LIEU DE FORMATION

Dans le centre FORMATION4S (intra ou inter-entreprise)

TARIFS

200 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

4 à 12 personnes maximum

FORMATEURS

Formateur Gestes & Postures
Formateur EvRP & SDC
Brevet d'État des Métiers de la Forme

METHODE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.

Évaluation ponctuelle terminale, se composant de deux épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 20 questions portant sur l'ensemble du programme.
- Une épreuve pratique : Gestes et Postures.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique.

PROGRAMME / CONTENU

Le programme théorique :

Module 1 : Identifier la place de l'activité physique dans l'activité professionnelle

- Les notions d'Accidents de Travail et de Maladies Professionnelles (AT/MP)
- Les préjudices économiques et humains pour l'ensemble de la structure

Module 2 : Comprendre le corps humain et les risques d'atteintes à la santé lors d'efforts manuels

- Les notions de base d'anatomie et de physiologie
- Les atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences

Module 3 : Analyser son propre poste de travail et dégager des pistes de solution

- La notion de situation de travail
- L'élaboration et la communication des pistes de solution

Module 4 : Mise en situation des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts

- Intégrer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
- Appliquer ces principes à la manutention manuelle de charges inertes
- Echauffements et étirements à la prise de poste

Le programme pratique :

- Exercices pratiques de manutention manuelle
- Mises en situation de respect des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
- Repérage et analyse de poste

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives
- Interactif et travaux de sous-groupe

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Jeux de rôles - Outils d'apprentissage
- Site adapté permettant les manœuvres manuelles
- Livret de cours
- PC - Rétroprojecteur - Vidéos



Santé Sécurité

Formation AIPR

Opérateur : Autorisation d'Interventions à Proximités des Réseaux

FORMATION_{4S} by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Formation en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

PUBLIC CONCERNE

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

- Les conducteurs : conducteur de bouteur, de chargeuse, de pelle hydraulique, de chargeuse-pelleteuse, de niveleuse, de machine de forage. Conducteur de grue à tour, de grue mobile, de grue auxiliaire de chargement. Conducteur de plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP), de chariot automoteur de manutention à conducteur porté, de pompe et tapis à béton...

- Les suiveurs : les suiveurs de conduite d'engins seront également soumis à l'obligation d'AIPR mais le délai d'application de cette obligation n'a toujours pas été fixé.

PRÉREQUIS

Savoir lire et parler en français

DURÉE

7h dont 1 heure d'examen compris – Horaires 08h15-12h30 et 13h30-16h45

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 10 personnes maximum

LIEUX

Formation intra-entreprise : Sessions de formation dans vos locaux, en France métropolitaine, pour des groupes constitués Dans le centre FORMATION4S (inter-entreprise)

LES OBJECTIFS :

- Connaître les bases de la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs.
- Savoir intervenir à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir en cas d'endommagement.

TARIFS

150 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION :

- Remise d'une documentation pédagogique au format papier, alternance de présentation et de quizz.
- Questions/réponses avec les participants, retour d'expérience.
- Examen par QCM officiel en fin de formation (une tablette tactile sera mis à disposition individuellement pour chaque participant).
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation.
- Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Qu'est-ce que l'AIPR et présentation de la réforme anti-endommagement.

L'analyse des statistiques d'accidentologies. Les dispositifs réglementaires :

Contexte et enjeux de la réglementation. Les objectifs de la réglementation.

Les obligations des différents acteurs :

Les acteurs et leurs rôles. Connaître ses missions.

Gestion et préparation du chantier :

Les déclarations obligatoires (DT et DICT).

Les différentes classes de plan.

Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques :

- Les risques.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Le marquage-piquetage.
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques (DLI, DLVS, DLAP).

Travailler à proximité des réseaux :

Anticiper les situations potentiellement dangereuses. Les documents nécessaires sur un chantier.

Les éléments de réseaux visibles sur le terrain. Les travaux sans tranchées.

Que faire en cas d'endommagement (La règle des 4A).

Préparation à l'examen.

Test théorique.

Sous forme de QCM officiel réalisée sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Le guichet unique.

Synthèse et bilan de la formation.

Nos intervenants

Formateurs reconnus ayant suivi une formation avec validation des compétences de niveau AIPR Concepteur



Santé Sécurité

Formation AIPR

ENCADRANT : *Autorisation d'Interventions à Proximités des Réseaux*

FORMATION_{4S} by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Formation en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

PUBLIC CONCERNE

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR encadrant.

PRÉREQUIS

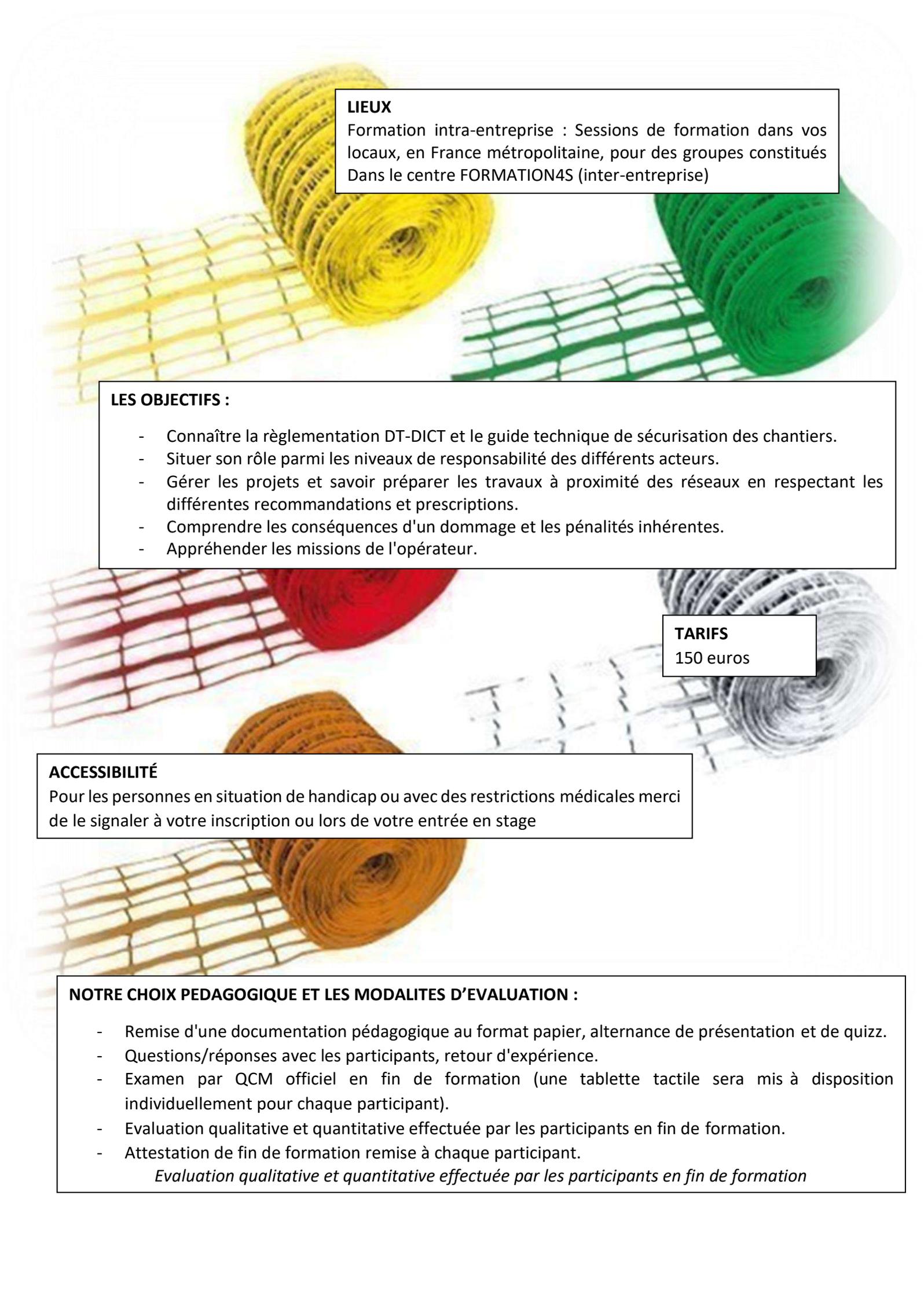
Connaissance de la technologie des réseaux et connaissance de la réglementation DT- DICT.

DURÉE

7h dont 1 heure d'examen compris – Horaires 08h15-12h30 et 13h30-16h45

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 10 personnes maximum



LIEUX

Formation intra-entreprise : Sessions de formation dans vos locaux, en France métropolitaine, pour des groupes constitués
Dans le centre FORMATION4S (inter-entreprise)

LES OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs.
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
- Appréhender les missions de l'opérateur.

TARIFS

150 euros

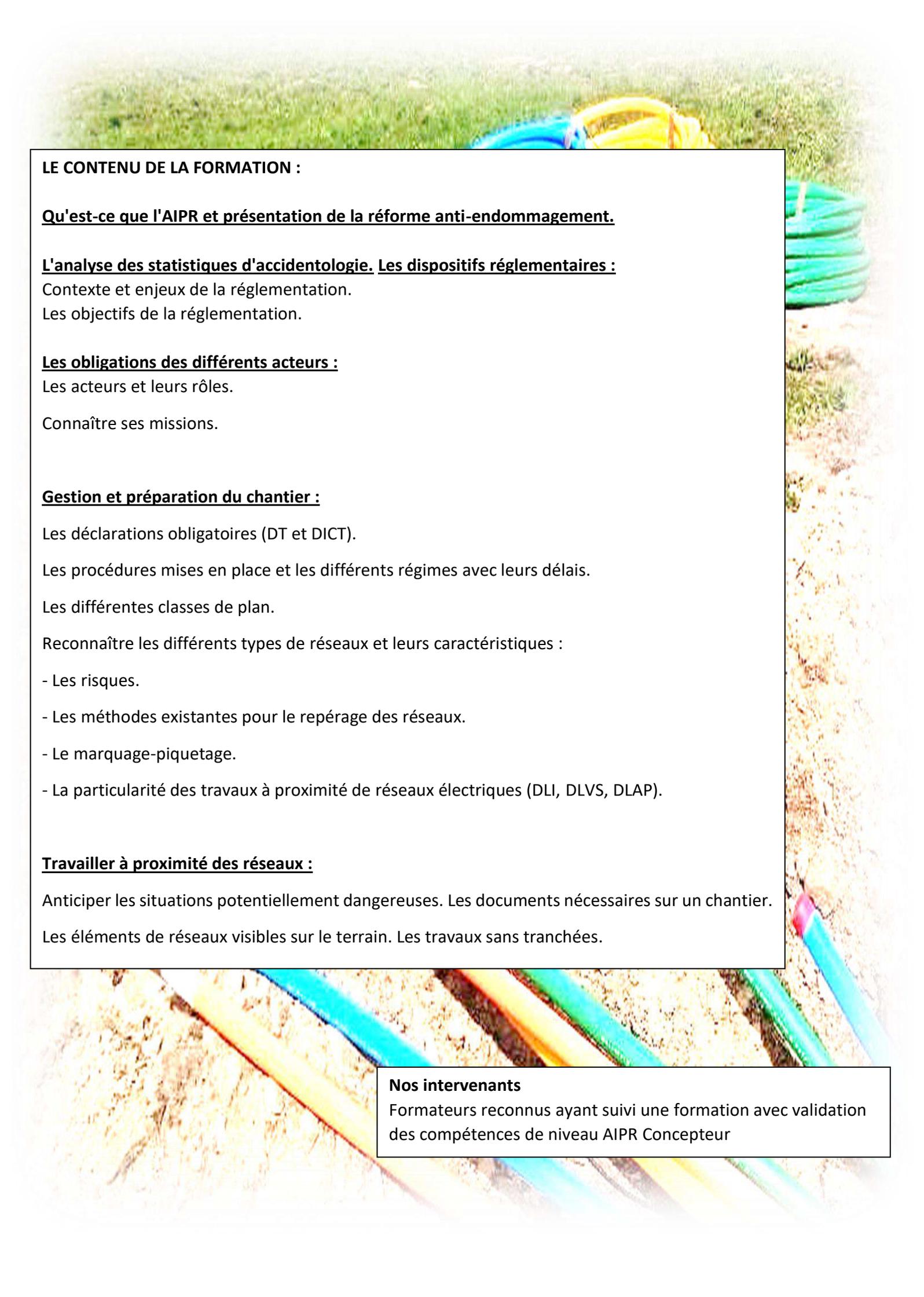
ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION :

- Remise d'une documentation pédagogique au format papier, alternance de présentation et de quizz.
- Questions/réponses avec les participants, retour d'expérience.
- Examen par QCM officiel en fin de formation (une tablette tactile sera mis à disposition individuellement pour chaque participant).
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation.
- Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation



LE CONTENU DE LA FORMATION :

Qu'est-ce que l'AIPR et présentation de la réforme anti-endommagement.

L'analyse des statistiques d'accidentologie. Les dispositifs réglementaires :

Contexte et enjeux de la réglementation.

Les objectifs de la réglementation.

Les obligations des différents acteurs :

Les acteurs et leurs rôles.

Connaître ses missions.

Gestion et préparation du chantier :

Les déclarations obligatoires (DT et DICT).

Les procédures mises en place et les différents régimes avec leurs délais.

Les différentes classes de plan.

Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques :

- Les risques.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Le marquage-piquetage.
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques (DLI, DLVS, DLAP).

Travailler à proximité des réseaux :

Anticiper les situations potentiellement dangereuses. Les documents nécessaires sur un chantier.

Les éléments de réseaux visibles sur le terrain. Les travaux sans tranchées.

Nos intervenants

Formateurs reconnus ayant suivi une formation avec validation des compétences de niveau AIPR Concepteur



Santé Sécurité

Formation AIPR

CONCEPTEUR : Autorisation d'Interventions à Proximités des Réseaux

FORMATION_{4S} by Michael Manceau

Secourisme Sport Sécurité Self-défense

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Formation en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

PUBLIC CONCERNE

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

PRÉREQUIS :

- Ce module correspond aux compétences attendues d'un salarié d'un maître d'ouvrage privé ou public ou d'un maître d'œuvre devant intervenir dans la préparation ou le suivi de projets de travaux (toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains, maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrages et personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés.
- Savoir lire et parler en français
- Connaissance de la technologie des réseaux.

DURÉE

7h dont 1 heure d'examen compris – Horaires 08h15-12h30 et 13h30-16h45

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 10 personnes maximum

LIEUX

Formation intra-entreprise : Sessions de formation dans vos locaux, en France métropolitaine, pour des groupes constitués Dans le centre FORMATION4S (inter-entreprise)

LES OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs.
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
- Appréhender les missions de l'encadrant et de l'opérateur.

TARIFS

150 euros

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap ou avec des restrictions médicales merci de le signaler à votre inscription ou lors de votre entrée en stage

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION :

- Remise d'une documentation pédagogique au format papier, alternance de présentation et de quizz.
- Questions/réponses avec les participants, retour d'expérience.
- Examen par QCM officiel en fin de formation (une tablette tactile sera mis à disposition individuellement pour chaque participant).
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation.
- Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Qu'est-ce que l'AIPR et présentation de la réforme anti-endommagement.

L'analyse des statistiques d'accidentologies. Les dispositifs réglementaires :

Contexte et enjeux de la réglementation.

Les objectifs de la réglementation.

Les obligations des différents acteurs :

Les acteurs et leurs rôles.

Connaître ses missions.

Gestion et préparation du chantier :

Les déclarations obligatoires (DT et DICT).

Les procédures mises en place et les différents régimes avec leurs délais.

Les différentes classes de plan.

Les investigations complémentaires.

Les opérations de localisation.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les clauses techniques et financières (CTF).

Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques :

- Les risques.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Le marquage-piquetage.
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques (DLI, DLVS, DLAP).

Travailler à proximité des réseaux :

Anticiper les situations potentiellement dangereuses.

Les documents nécessaires sur un chantier.

Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.

Les travaux sans tranchées.

Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux : Recommandations et consignes de travail.

Que faire en cas d'endommagement (La règle des 4A).

Préparation à l'examen.

Test théorique.

Evaluation sous forme de QCM officiel réalisée sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Nos intervenants

Formateurs reconnus ayant suivi une formation avec validation des compétences de niveau AIPR Concepteur

Les caractéristiques de notre centre

Le centre dispose de locaux sportifs et de salles de travail spécialement étudiés pour offrir un environnement convivial, propice aux échanges et à la vie de groupe.

Mise à disposition de locaux :

Salle polyvalente d'une capacité de 200 personnes
2 salles omnisports dont 1 avec tribunes 700 places
1 salle d'arts Martiaux
3 salles de danse équipées avec sono
1 salle de billard français
4 salles de formation modulables pouvant accueillir de 3 à 30 personnes
2 salles pour l'encadrement pédagogique
Équipements adaptés : vidéo projecteur, sonorisation, tableau blanc, paperboards, minibus de 9 places à disposition sur demande.

Hébergement :

Capacité de 44 personnes, 20 chambres à lits jumeaux avec salle d'eau privative, 2 chambres à lit double, accessibles aux personnes handicapées.
Lits de 2 mètres, draps fournis
Espace de travail dans chaque chambre
Espace détente avec TV et borne WIFI

Restauration :

En self-service ou en salle, alimentation variée et équilibrée. Formule au choix : restauration collective ou repas traiteur

Les plus de notre centre

CHOLET, au cœur de la région des Pays de la Loire
Notre centre est situé en centre-ville, à 5 mn de la gare SNCF et routière, du cinéma, du théâtre et des commerces

Facilité d'accès aux activités touristiques et culturelles : le Puy du Fou, le parc Oriental de Maulévrier...
Parking privé de 47 places
Proximité d'autres installations sportives : terrain de foot synthétique, salle de tennis avec 5 courts couverts, salle omnisports équipée pour Roller Hockey, terrain de pétanque.




47/50 rue Darmaillacq, 49300 CHOLET

☎ 02 41 49 06 30

✉ jf.accueil.formation@orange.fr

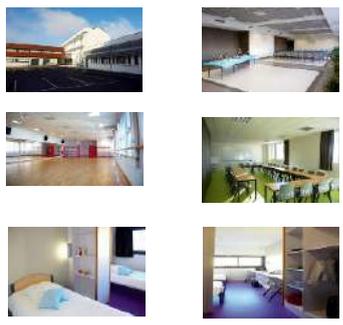
www.jf-accueil-formation.fr

Centre d'accueil et de formation



Pour tous, avec chacun

Découvrez des prestations uniques adaptées à vos besoins



Groupes sportifs

Nos Prestations

- Installations sportives, gymnase, salle d'arts martiaux, terrains de sports, salles de formation...
- Hébergement et restauration, repas adaptés

Tout sur place !



Vos besoins

Pour les sportifs en préparation de compétition ou en perfectionnement technique, vos stages d'entraîneurs, éducateurs sportifs, joueurs, arbitres, encadrants, bénévoles...



Entreprises



Nos Prestations

- Mise à disposition de salles de réunion, de formation, salle de conférence et de séminaire
- Repas traiteur

Centre ville !



Vos besoins

Pour vos séminaires, vos formations, vos réunions, vos événements ou vos manifestations exceptionnelles :
Arbre de Noël, Assemblées Générales, soirée de fin d'année...
Possibilité d'accueillir jusqu'à 200 personnes...

JF ACCUEIL & FORMATION

Un environnement convivial, propice aux échanges et à la vie de groupe.
Gare à 5 min, 47 places de stationnement, hébergement 22 chambres, cafétéria, espace détente

Organismes de formation

Nos Prestations

- Mise à disposition de salles de formation, salle de détente, matériel vidéo
- Restauration adaptée
- Hébergement

Sur mesure !



Vos besoins

Pour animer vos stages de formation, accueillir et héberger vos stagiaires, vos formateurs



ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

*Vous présentez un handicap ou vous êtes reconnu RQTH
Signalez-le, nous contacterons un référent handicap pour que votre lieu de formation soit mieux adapté*

Merci de votre attention !

